-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  |  |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

**ALEFI**

**Rapport Mensuel Août 2023**

Conservation Justice

SOMMAIRE

[*1. Points principaux* 2](#_Toc118989098)

[*2. Investigations* 2](#_Toc118989099)

[*3. Opérations* 2](#_Toc118989100)

[*4. Département juridique* 2](#_Toc118989101)

[*5. Missions* 3](#_Toc118989102)

[*6. Cahiers des Charges Contractuels* 6](#_Toc118989103)

[*7. Communication* 7](#_Toc118989104)

[*8. Relations extérieures* 7](#_Toc118989105)

[*9. Conclusion* 8](#_Toc118989106)



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Pour ce mois d’Août 2023, les activités se sont concentrées sur l’appui aux communautés villageoises pour la mise en œuvre des CCC, sur les enquêtes forestières, mais également sur la couverture médiatique des activités de l’équipe sociale CJ dans la province du Woleu-Ntem.

**Du 4 au 14 Août 2023 :** Mission d’appui aux communautés villageoises dans la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles et de gestion des forêts communautaires dans la province du Woleu-Ntem en collaboration avec Gabon Vert pour la couverture médiatique des activités de l’équipe sociale CJ sur les aspects de gouvernance forestière.

**Du 9 au 18 Août 2023 :** Mission d’appui aux communautés villageoises dans la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles et d’enquête forestière dans la province de la Ngounié.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *3* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *0* |
| *Nombre de contrevenants identifiés* | *0* |

Trois investigations forestières ont été menées dans les provinces de la Ngounié, département de Ndolou(Mandji) et dans la province du Woleu-Ntem, département du Ntem(Bitam), respectivement sur les axes Mandji-Diangui ; Bitam-Alene Effoulane et Bitam-Akok. Celles-ci n’ont malheureusement pas permis d’aboutir à des opérations d’interpellation.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *0* |

Au cours de ce mois d’Août, aucune opération n’a été menée. Il n’y a donc pas eu d’arrestations.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 3 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 0 |
| Nombre de prévenus | 0 |

Le 10/08/2023, l’équipe CJ a questionné le Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts de Bitam sur la situation des amendes infligées aux nombreux contrevenants lors des opérations menées en Novembre et Décembre 2022 pour des cas d’exploitation illégale de bois. Concrètement, il s'agissait de savoir si les amendes avaient été réglées et d'obtenir des copies des quittances du trésor en cas de règlement effectué.

 En réponse, le Chef de Cantonnement a mis en exergue la qualité de membre de la société civile de Conservation Justice. Le CC de conclure que CJ n’a aucun droit de rentrer en possession de quittance ou document administratif qui atteste du paiement des amendes. Aux dires du CC, CJ outrepasse ses droits en formulant ces demandes.

A titre de rappel, des amendes avaient été données comme sanction aux contrevenants OBIANG EBANG Xavier, MOTO MBA Albert et NGUEMA EBANG Florent, respectivement de 200.000 FCFA, 300.000 FCFA et 200.000 FCFA. Faute d’informations, CJ ignore malheureusement si ces amendes ont été payées et le sort réservé aux saisies (bois et engins).

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Aucune visite de prison n’a eu lieu ce mois d’août 2023.

**4.3 Formations**

Pour le compte du mois d’août 2023, il n’y a pas eu de formation.

# 5. Missions

Deux missions sociales ont eu lieu au cours du mois d’août 2023 dans les provinces du Woleu-Ntem et la Ngounié.

1. **Mission dans la province du Woleu-Ntem du 04 au 14 Août 2023.**

La mission avait pour objectif d’apporter un appui aux communautés villageoises dans la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles et la gestion des forêts communautaires, dans les villages **Elarmilo, Mindzi, Ekouk-ville, Nkang, Nkolmelene Assas, Afone Nkarezok, Awoua, Konoville, Akom Essatouk** et **Alene Effoulane,** province du Woleu-Ntem. Pendant la mission, une équipe de Gabon Vert a également procédé à la couverture médiatique des activités de l’équipe sociale CJ sur les aspects sociaux en matière de gouvernance forestière, mais aussi sur le suivi et la mise œuvre des cahiers de charges contractuelles ainsi que des projets réalisés.

* 1. **Mission dans la province de la Ngounié du 9 au 18 août 2023.**

Dans le cadre du projet RALFF, l’équipe sociale Sud s’est rendue dans deux départements de la Province de la Ngounié au cours de ce mois d’août 2023. Il s’agit des départements de Ndolou et de Tsamba Magotsi, et plus précisément les villages**Lambaréné-Kili, Fanguidaka, Bemboudié, Kouagna-Ndougou, Mamiengué** et **Sindara-village**. La mission avait pour objectifs non seulement de mener des investigations forestières, mais également de procéder au suivi de la mise en œuvre des cahiers des charges contractuelles et à la gestion des forêts communautaires.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dates** | **Localités** | **Synthèse des sujets** | **Commentaires** |
| 05/08/2023 | Mindzi | * Partage de bénéfices * Gestion de la FC | Signature en 2020 d’un cahier des charges contractuelles avec BSO en 2020 d’un montant de 54 millions de francs. Le projet portait sur l'électrification de 26 maisons d'habitation. A ce jour, le projet a été totalement réalisé, et le FDL est clôturé.  La Forêt communautaire est en convention définitive depuis août 2017, date de sa mise en exploitation également. Le fermier est l'opérateur Prosper SARL. Cependant, les revenus de l'exploitation forestière ont permis de réaliser plusieurs projets à savoir : l'achat d'un groupe électrogène, les constructions d’une case d'écoute, d’un dispensaire, de 2 logements pour les enseignants, du siège de l'association, de 24 logements pour les familles, de 4 bâtisses pour les besoins de service, d’un économat équipé et d'un hangar pour la scierie locale, ainsi que les réfections de l'école, de la chapelle, l’aménagement d'un stade de Football. On aussi, la réalisé de 2 hectares de plantation d'ananas ainsi que 2 hectares de citrons et l'entraide des membres de la communauté par la mise en place d'une caisse de soutien pour les mariages, décès, maladies et accouchements. |
| 06/08/2023 | Elarmilo | * Partage de bénéfices * Gestion de la FC | CCC signé en 2020 avec BSO d’un montant de 25.000.000F. Les projets réalisés sont : l'élevage de porcs et l'électrification en panneaux solaires de 12 habitations  La FC est en convention définitive depuis 2017, et les activités d'exploitation ont débuté la même année. A ce jour, le contrat est rompu avec le fermier. Depuis la création de cette FC, les projets réalisés sont : la construction de 9 maisons d'habitation et l'achat d'un groupe électrogène. Tout cela, au crédit du tout premier bureau. La communauté est minée par de nombreux conflits d’intérêts personnels. Ce qui entrave le fonctionnement normal du bureau de l’association |
| 06/08/2023 | Ekouk | * Partage de bénéfices * Gestion de la FC | La communauté a signé un CCC en 2020 avec l'opérateur RFM pour un montant de 18.300.000 FCFA et avec pour projet, l'éclairage en lampadaires panneaux solaires du village. Au total, 69 lampadaires ont été installés. A ce jour, le CCC est clôturé.  La Forêt communautaire est en convention définitive depuis 2020, date de sa mise en exploitation. Un contrat avait été signé avec le fermier MAMADOU AWAL qui a exploité seulement 4 mois avant que les conflits ne surviennent au sein de la communauté. Ce qui a valu à cette FC une suspension de l'administration des EF. A ce jour, cette suspension a été levée, mais la délivrance de l’ordre de mise en exploitation est conditionnée par le retour à la sérénité et l'entente au sein de la communauté. |
| 07/08/2023 | Nkang | * Gestion de la FC | Le village dispose d’une FC en convention définitive depuis 2013. Depuis sa création, 3 fermiers se sont succédés, mais seul le premier a exploité véritablement. Ce dernier a exploité pendant un an, mais son exploitation s’est avérée chaotique, ce qui lui a valu une suspension par le Ministère des Eaux et Forêts. A ce jour, la communauté est à la recherche d’un nouveau fermier crédible pour signer un contrat d'exploitation. Notons au passage que cette FC ne souffre d’aucune suspension |
| 08/08/2023 | Nkolmelene Assas | * Partage de bénéfices | Cette communauté a signé un CCC en 2018 avec l'opérateur CDG d’un montant de **2.056.744 FCFA**. Comme projet retenu, l'électrification par panneaux solaires du village. La communauté est en attente du versement du FDL par l'opérateur CDG. Cependant, nous avons été informés de la signature d'un CCC avec l'opérateur RFM le 21 juin 2022. D'un montant de **223.590 FCFA**, mais ce FDL n'est pas encore disponible. |
| 08/08/2023 | Afone Nkarezok | * Partage des bénéfices | Cette communauté a signé en 2018 un CCC avec l'opérateur CDG pour un montant de **2.273.318 FCFA**. Le projet retenu est l'électrification par panneaux solaires du village. Ainsi, le village a bénéficié de 5 poteaux panneaux solaires. A ce jour, le CCC est clôturé à la grande satisfaction de la communauté. |
| 09/08/2023 | Alene Effoulane | * Investigations forestières * Gestion de la FC | Les Investigations forestières menées sur l’axe Bitam-Alene Effoulane ont permis la découverte de 4 sites de sciage illégaux et 2 sites de stockage de bois. Les auteurs de ces actes étaient malheureusement absents des lieux.  Cette FC est en convention définitive depuis 2019, les activités dans la Forêt communautaire sont à ce jour à l'arrêt, par la simple volonté de la communauté qui se trouve minée par de conflits internes. Notons que ladite forêt ne souffre d'aucune suspension de la part du Ministère des Eaux et Forêts. La communauté se trouve divisée à l'idée de relancer les activités d'exploitation de bois, qu’elle souhaiterait confier à un fermier. Récemment, le Cantonnement des Eaux et Forêts de Bitam s'est rendu auprès de la communauté pour procéder à une médiation entre les parties qui s'opposent, mais cette démarche s'est avérée infructueuse. |
| 11/08/2023 | Konoville | * Partage de bénéfices * Attribution d’une FC | La communauté a signé un CCC avec l'opérateur TTIB en 2018 d'un montant de 11 millions, avec pour projet, la réalisation d'un forage pour l'hydraulique villageoise, pour un coût estimé à 20 millions de francs CFA, supérieur au montant du FDL. Pour concrétiser le projet, la communauté envisage solliciter auprès de TTIB une rallonge du FDL à hauteur du montant à compléter avec la somme déjà disponible à travers le CCC signé en 2020, que l'opérateur pourra retirer lors de la signature du prochain CCC. Aussi, il y a deux mois, la communauté a signé un contrat dit d'influence avec TTIB pour le fait que l'usine de cet opérateur soit implantée dans le village. Le montant de ce contrat est de 3 millions FCFA/ mois. La communauté compte utiliser ce montant pour la réalisation du forage.  La communauté de Konoville a fait la demande d’attribution d’une FC et a obtenu sa convention provisoire le 10/08/2023 du Ministre des Eaux et Forêts au cours d’une cérémonie solennelle. |
| 11/08/2023 | Awoua | * Partage de bénéfice | La communauté de ce village a signé un CCC avec TTIB en 2020 dont le FDL est de **1.790.501 FCFA**. Le projet retenu est la réfection et l'agrandissement du centre culturel. Celui-ci a été validé par le CGSP. Le marché a été confié à la PME quincaillerie EKONGO qui a déjà reçu une proposition de contrat actuellement en attente de signature entre le CGSP et l'entrepreneur. |
| 12/08/2023 | Akom Essatouk | * Partage de bénéfices | La communauté a signé en 2020 un CCC avec l'opérateur TTIB d'un montant de 5 millions de FCFA environ. La première tranche de ce FDL a été versée, avec pour projet réalisé, l'acquisition d'une presse de manioc et d'arachide ainsi que d'une presse de canne à sucre dont le coût total est estimé à 880.000 FCFA du montant initial. Aussi, une partie de la seconde tranche a aussi déjà été versée pour le financement de la construction du local dans lequel sera stocké les deux presses acquises. Les travaux réalisés sont évalués à environ 50%. Actuellement, les travaux sont à l'arrêt en attendant le décaissement de la dernière tranche destinée aux finitions du local. |
| 11/08/2023 | Peny 1 | * Partage de bénéfices | La communauté affirme que l’opérateur AEH a rempli le cahier de charges contractuelles à 80% : par le versement des 1er et 2nd budget, pour les projets concernant la réfection de l'école primaire, l’achat des médicaments de l'infirmerie payées mais non livrés car le local n'étant pas encore opérationnel et le logement de l'infirmerie qui est à ce jour inachevé.  Il a également été constaté que le cahier de charges contractuelles signé avec l’opérateur CBG depuis 2021, n’est jusqu’à ce jour pas respecté. |
| 12 et 13/08/2023 | Bemboudié | * Conflit au sein de la communauté concernant la Gestion de la FC | Au cours de l’assemblée générale élective du nouveau bureau de la FC, l’équipe de mission a relevé une absence de bilan narratif dans le rapport présenté par le bureau sortant, marquée par un manque de pièces justificatives de la part des présidents sortants. A cela, il faut ajouter un manque de transparence dans la gestion de ladite forêt communautaire lorsque celle-ci était active, accompagné d’une faible implication des populations de Bemboudié. |
| 14/08/2023 | Diangui | * Exploitation forestière | L’équipe de mission signale la présence de l’opérateur MPB, installé dans le village sans que la communauté ne soit officiellement informée par les autorités administratives. La société impose des montants des loyers à sa convenance contre le gré des propriétaires et viole également la réglementation en matière du travail (Code du travail) car aucun employé ne disposerait ni de contrat de travail ni de bulletin de paie ni de sécurité sociale. |
| 14/08/2023 | Fanguidaka | * Partage de bénéfices | L’opérateur TALI BOIS n'a jamais honoré aux clauses contractuelles du cahier de charge. Elle a laissé la construction de la maison du chef de village inachevée pour un montant convenu de **3.500.000 FCFA**. Aussi, il a confié l’exploitation de son permis au sous-traitant FDG. Quant au FDL, une avance de **1.500.000 FCFA** sur **6.000.000 FCFA** a été faite. Cependant, l’opérateur à conditionné le versement du reliquat, à l’ouverture d’un compte bancaire par la communauté. |
| 15/08/2023 | Lambaréné Kili | * Partage de bénéfices | Cette communauté a procédé à la signature d’un cahier des charges contractuelles avec BMG depuis 2018, mais que celui-ci n'a jamais été honoré par cet opérateur. Aucun projet réalisé à ce jour. BMG est portée disparue et reviendrait par l'intermédiaire d'un sous-traitant libanais qui exploiterait dans son permis. Mais ce dernier dit ne pas être informé de ce que BMG avait des dettes. Toutefois, l'exploitant libanais a honoré en partie aux sollicitations de la communauté par l'achat de 50 chaises sur 200, 2 sur 3 presses Cannes, 1 sur 2 tentes.  TBNI quant à lui, n'a toujours pas honoré à son cahier de charge. Cependant TBNI a également confié l’exploitation de son permis à un sous-traitant, notamment MPB (celui qui exploite à Diangui).  L’opérateur GABEXFOR quant à lui, devait un montant de **5.000.000 FCFA** à la communauté. Il a fait une avance de **2.700.000 FCFA** en présence de l'ancien préfet de Mandji (retraité), mais n’est jamais revenu s’acquitter du reliquat. |
| 16/08/2023 | Mamiengue | * Partage de bénéfice * Gestion de la FC * Suivi des activités apicole | Le FDL du CCC signé en 2022 avec l’opérateur Gabon Meubles Modernes (GMM) n’est toujours pas disponible. Toujours avec le même opérateur, le CCC signé en 2021 dont le montant s’élevait à **6.000.000 FCFA** avait été partiellement payé. Le reliquat est de **2.000.000 FCFA**. Une partie du montant déjà déboursé a servi à l'achat des compteurs d’électricité Edan pour la communauté.  Pour ce qui est de la forêt communautaire, il y'a un fermier (MONDJO Exploitation Forestière), mais ce dernier n'a pas encore démarré l’exploitation. Une demande d'autorisation de mise en exploitation introduite par la communauté est en cours à la DP, car la précédente a expiré depuis le 9 août 2023. La communauté souhaite mener les activités agricoles en réalisant les plantations de tubercules, de canne à sucre et de banane. Elle souhaite également créer une unité de sciage de bois local pour la production des meubles tels que : les lits, tables et chaises au titre de projet avenir.  S’agissant des activités apicoles, plusieurs ruches sont colonisées et une récolte de miel pourrait se faire dans quelques mois. |
| 16/08/2023 | Kouagna | * Gestion de la FC * Suivi des activités apicole | La communauté a actuellement un contrat de fermage avec **Hirondelle Bois** qui, dans un premier temps avait exploité pendant 6 mois (depuis Octobre 2022), mais suite à un défaut de machines, elle n'exploite plus pour le moment. Aussi, l'autorisation de mise en exploitation a expiré depuis le 6 Mai 2023. Hirondelle Bois s’est acquitté d'une partie de ses charges et, l'autre partie servira à la poursuite des travaux de construction du dispensaire. La communauté a introduit une demande d'autorisation de mise en exploitation auprès du DP depuis le lundi 14 août 2023.  S’agissant des activités apicoles, les membres de la communauté rencontrée ont dit ne rien savoir de cette activité. Les personnes chargées du suivi du projet étant absentes du village, l’équipe de mission n’a donc pas pu obtenir d’éléments de réponse. |
| 16/08/2023 | Sindara | * Partage de bénéfices | L’opérateur GB WOOD, a effectué un premier versement qui a servi à l'achat des chaises plastiques et VIP ainsi que des débroussailleuses pour le compte de Sindara 1et 2. Et il est toujours débiteur d'une somme de **1.000.000 FCFA**. Actuellement la société n'a plus d'activités dans la zone et est portée disparue. |

# 6. Cahiers des Charges Contractuelles

A ce jour, 140 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 25 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total en cours** | ***Clôturés*** |
| MOYEN OGOOUE |  |  | 0 | *1* |
| NGOUNIE | 11 | 53 | 64 | *28* |
| NYANGA |  | 10 | 10 | *0* |
| OGOOUE IVINDO | 13 | 46 | 59 | *16* |
| WOLEU NTEM | 1 | 31 | 32 | *8* |
| **Total général** | **25** | **140** | **165** | ***53*** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente de projets des communautés | 24 |
| En attente du versement du FDL | 74 |
| Mise en œuvre de projets en cours | 67 |
| **Total général** | **165** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 1 |
| Télévision | 1 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Une pièce médiatique a été produite ce mois. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur [le site Internet](http://www.conservation-justice.org/fr/actualites/), la [page Facebook](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/) et la [chaine YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY4obj8g2OHZqGFgYow) de Conservation Justice.

En outre, au cours de ce même mois, une couverture médiatique des activités de CJ a été faite dans la province du Woleu-Ntem par le partenaire Gabon Vert. Les Pièces médiatiques sont en cours de finalisation.

# 8. Relations extérieures

**Indicateurs:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 4 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 3 |
| Collaboration sur affaires | 1 |

Le projet ALEFI a tenu plusieurs rencontres avec les communautés villageoises et les autorités administratives dans les provinces de la Ngounié et du Woleu-Ntem.

En effet, dans le cadre de leurs missions et programme d’activités, les équipes sociales Nord et sud ont rencontré entre autres les communautés locales dont 58 femmes et 70 hommes dans 18 villages, ainsi que les autorités suivantes :

**Woleu-Ntem :** Le SG de Préfecture d’Oyem et le Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts de Bitam.

**Ngounié :** Le Préfet et le Chef de Cantonnement des Eaux et Forêts de Mandji-Ndolou.

**Au total, au moins 4 rencontres avec différentes autorités administratives ainsi que les visites de 18 villages ont été effectuées au cours du mois d’août 2023.**

# 9. Conclusion

En résumé, deux missions sociales ont été effectuées au cours du mois d’août 2023 dans 18 villages des provinces du Woleu-Ntem et la Ngounié. Il s’agit des villages **Elarmilo, Mindzi, Ekouk, Nkang, Nkolmelene Assas, Afone Nkarezok, Awoua, Konoville, Akom Essatouk, Alene Effoulane, Peny**, **Lambaréné-Kili, Fanguidaka, Diangui, Bemboudié, Kouagna-Ndougou, Mamiengué** et **Sindara-village.**

Ainsi, la mission conjointe CJ-Gabon Vert dans les départements de l’Okano, du Woleu et du Ntem, a permis à travers les capsules médiatiques produites, de valoriser le travail abattu par Conservation Justice auprès des communautés villageoises, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des cahiers de charges contractuelles, mais également du suivi de gestion des forêts communautaires ainsi que des projets réalisés. Aussi, dans la province de la Ngounié, la mission a permis de constater que dans le département de Ndolou(Mandji), les sociétés FDG, CBG, GABEXFOR et TALI BOIS qui ont exploité durant plusieurs années, ont quitté la localité sans avoir satisfait à leurs CCC. Cependant, les communautés espèrent que ces opérateurs reviendront pour mettre à disposition les FDL afin qu’elles réalisent leurs différents projets. Aussi, dans le département de Tsamba-Magotsi, il a également été constaté que les Cahiers des Charges Contractuelles sont signés mais les opérateurs ne débloquent pas toujours la totalité des FDL. Une situation qui empêche de voir de nombreux projets aller à leur terme.

Enfin, s’agissant des Forêts Communautaires, l’on constate également une très mauvaise gestion dans l’ensemble des localités visitées. Cette situation caractérisée par le manque de transparence a pour conséquence, des conflits et des divisions entre les membres des différentes communautés au point où, l’administration est obligée de sanctionner, comme c’est le cas actuellement de la FC du village Bemboudié dans la Ngounié.